

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024**

**Convocation :** 14/06/2024

**Affichage liste délibérations :** 24/06/2024

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 30 **SECRÉTAIRE** : Monsieur VITORIO

**L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Dounia MEFTAH

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Madame Sonia BRAHMI a donné procuration à Monsieur Ali SEMARI

#### **ABSENTS**

Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Yamina KAHOUL

**DEL20240620\_15**

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION TIGRE ET DRAGON**

**RAPPORTEUR** : Loïc MEZIK

L'école Tigre et Dragon Givors Grigny Sud, association à vocation sportive, a été créée en 2007 dans l'objectif d'enseigner et de favoriser la pratique de l'ensemble des arts martiaux chinois. Pour répondre à ces objectifs, l'association mène plusieurs actions au quotidien, telles que l'organisation de manifestations et de compétitions.

Prochainement aura lieu une sélection officielle de compétiteurs afin d'intégrer l'équipe de France. La participation à cette sélection implique des engagements officiels pour les jeunes sportifs givordins retenus, ce qui représente un coût financier important pour l'association.

Considérant que pour la municipalité il est important de soutenir l'engagement de jeunes sportifs givordins et que leur participation à des compétitions de niveau national contribue à valoriser l'image de la ville, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association Tigre et Dragon Givors Grigny Sud.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**33 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- D'ALLOUER une subvention de 1 000 euros à l'association L'Ecole Tigre et Dragon pour l'année 2024 ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget 2024 de la commune.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Alipio VITORIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.